

Nos conseils

Je souhaite modifier ma couverture accident dans mon assurance maladie

Vous commencez ou terminez une activité professionnelle? Ce changement de situation implique des répercussions sur les risques couverts par l'assurance de base.

↳ Informations générales

L'assurance-accidents est **obligatoire en Suisse**. Vous devez donc être assuré(e) **indépendamment de votre statut professionnel**: salarié, indépendant, retraité ou sans emploi.

Les personnes qui travaillent en Suisse (dès 8h hebdomadaires auprès du même employeur) sont soumises à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) de leur employeur.

↳ Suspension du risque accident

Le risque accident peut être suspendu pour autant que vous soyez entièrement couvert, à titre obligatoire, en vertu de la LAA. La suspension déploie ses effets au plus tôt le premier jour du mois qui suit la demande (art. 11 de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie).

↳ Remise en vigueur du risque accident

La remise en vigueur du risque accident peut être demandée dès que la couverture au sens de la LAA cesse totalement ou en partie pour le 1^{er} jour d'un mois.

Dès que vous atteignez l'âge de l'AVS, le risque accident est automatiquement remis en vigueur au premier jour du mois suivant votre anniversaire. Cependant, si vous maintenez une activité professionnelle après cette date et que vous maintenez de ce fait d'une couverture LAA obligatoire, nous vous remercions de nous informer afin de pouvoir adapter votre contrat en conséquence.

↳ Conditions de modification de votre couverture accident

Si vos rapports de travail prennent fin, votre couverture au sens de la LAA s'éteint 31 jours après le dernier demi-salaire (art. 3 al. 2 LAA). Au-delà de ces 31 jours:

- soit vous percevez une indemnité journalière de l'assurance-chômage et vous êtes ainsi automatiquement assuré(e) contre les accidents non professionnels auprès de la SUVA.
- soit vous ne touchez pas d'indemnités de chômage et vous devez vous assurer en souscrivant une assurance-accidents par convention ou en remettant en vigueur le risque accident à votre assurance-maladie de base.

Aussi, nous vous remercions de nous transmettre, par écrit, les informations suivantes:

- prénom, nom,
- date de naissance
- adresse
- n° de partenaire ou n° AVS
- modification souhaitée (remise en vigueur / suspension du risque accident) et la date de validité à partir de laquelle la modification prend effet

Si vous utilisez nos plateformes GMnet/GMapp, la modification peut être réalisée par le biais de celles-ci, en suivant simplement la rubrique de votre choix:

- GMnet: Contrats – Modifications de mes contrats – Inclure/Exclure le risque accident
- GMapp: Contacts – Nous écrire – Question d'ordre général

Vous avez également la possibilité de communiquer la modification sur notre site internet: www.groupemutuel.ch > clients privés > service clientèle > annonces et déclarations > ajout/suppression risque accident.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, nos meilleures salutations.

Groupe Mutuel

Votre espace client en ligne vous simplifie la vie

Transmettez vos factures de soins, consultez vos documents, modifiez vos données personnelles et vos contrats partout et à tout moment. Sur ordinateur, tablette ou mobile, avec votre portail client en ligne, vous gérez simplement vos assurances Santé.

- 🔗 **Rapide**
Vous scannez vos factures de soins et nous les transmettez instantanément.
- 🔗 **Pratique**
Vous avez toujours votre carte d'assuré et celles des membres de votre famille sur vous, au format digital, pour l'assurance-maladie de base.
- 🔗 **Flexible**
Vous choisissez entre une facturation 100% digitale ou l'envoi de factures papier, selon vos préférences.
- 🔗 **Simple**
Vous suivez l'état de vos demandes en cours et l'évolution de votre franchise.
- 🔗 **Sécurisé**
Toutes les données que vous nous transmettez bénéficient d'un niveau de sécurité élevé.

En savoir plus sur votre espace client en ligne

0848 803 111 / clients@groupemutuel.ch / groupemutuel.ch

groupe**mutuel**

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA / Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Fondation Opsion Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

